

Réunion du Conseil Municipal du 15 Février 2021

Le quinze février deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal convoqué, s'est réuni au foyer rural, à huis clos compte-tenu des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie COVID-19, sous la sous la présidence de M. SOLER Laurent, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mme BEAURAIN Nathalie, Mrs BOUCHER Stéphane, CABOT Gilles, CORDIER Sylvain, HOUSIER Cédric, Mmes LAMME Sophie et MARQUES Carole, Mrs MERAY Daniel, POULIQUEN Pascal, Mme RENARD Bénédicte Mrs SOLER Laurent, TOUTAIN Rémy, TURPIN Nicolas et TREGUIER Gaëtan.

Absent : M DECHAMPS Michel

Monsieur TREGUIER Gaëtan a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil du 14 décembre 2020.
- Suite pointage Balance Comptable 2020, une erreur s'est glissée dans l'annuité totale d'amortissements 2020. Monsieur le Maire informe avoir autorisé un virement de crédit un montant total de 1955.64 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) pour imputation sur chapitre 040 (amortissements), article 6811.
- Le montant de la subvention accordée par la mairie à l'association Bois-Ennebourg ICS 17 (délib N°26/2020) a été revu à la hausse compte tenu de recherches plus poussées sur les marnières (délib N°25/2020).
- Courrier reçu de Villages en Fête pour demande de subvention pour 2021
- Prévoir de verser la subvention agriculteurs à GAEC des 2 AILES ayant suppléé l'arrêt maladie de Xavier RENARD afin de déneiger les rues de la commune.
- Prévoir au budget 2021=> achat compresseur + servante atelier complète
- Présentation de l'application City Pocket
- Discussion sur l'installation par la société ORANGE, d'une station de radiotéléphonie sur la commune de Bois d'Ennebourg
- information des Commissions
- Questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire précise que deux administrés de la Commune, qui sont à l'origine de la manifestation du 6 février dernier (contre le projet d'installation par la société ORANGE d'une antenne de radiotéléphonie sur la commune de Bois d'Ennebourg) ont demandé à assister au Conseil.

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Maire Laurent SOLER a précisé que c'était légalement impossible mais qu'il avait proposé de mettre en place tout un système permettant aux demandeurs d'assister à la réunion en audio conférence.

Monsieur le Maire précise avoir redonné les règles quant au déroulement d'un Conseil, à savoir : les administrés peuvent assister mais n'ont aucunement le droit d'intervenir.

Monsieur le Maire demande à son équipe municipale, le droit à l'image. Aucun membre de l'équipe ne s'est opposé à cette décision.

Monsieur le Maire, Laurent SOLER propose de changer l'ordre du jour et de commencer par le débat sur l'antenne. L'équipe municipale n'a pas souhaité modifier l'ordre et a préféré aborder le sujet en fin de conseil.

Monsieur le Conseiller Municipal Gaëtan TREGUIER a juste précisé que l'article paru dans le Paris Normandie en date du vendredi 12 février 2021 avec comme titre « Feront-ils plier Orange » était honteux et que l'on devait y répondre. Cet article précise, entre autre que la journaliste a réussi à avoir une réponse du délégué régional de la société ORANGE, Monsieur Maouche, alors que le Maire de Bois d'Ennebourg n'a pu obtenir aucun rendez-vous et n'a eu aucun interlocuteur direct depuis la première demande en 2019.

De plus la journaliste du Paris Normandie précise que Monsieur le Maire a demandé conseil auprès de la Mairie de Buchy alors que c'est auprès du service application du droit des sols de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Pôle de Buchy, que Monsieur le Maire a adressé le dossier.

Monsieur le Conseiller Municipal Gaëtan TREGUIER trouve honteux un tel article avec autant d'erreurs.

Ce à quoi Monsieur l'Adjoint au Maire Cédric HOUSSIER a répondu en précisant que ce n'était pas la première fois ni la dernière qu'un journaliste donnait des informations erronées et pense qu'il n'est pas utile de perdre son temps à y répondre.

Monsieur le Maire Laurent SOLER propose de passer à l'ordre du jour et de revenir à l'antenne après.

Le Conseil approuve.

Validation du compte rendu du conseil du 14 décembre 2020 :

Le compte rendu du Conseil du 14 décembre 2020 est validé à l'unanimité des membres présents.

Madame la Conseillère Municipale Carole MARQUES demande juste de ne pas oublier, comme stipulé dans la délibération N° 29/ 2020 « Dissolution volontaire du C.C.A.S. de Bois d'Ennebourg » de confirmer par écrit aux anciens membres du CCAS que ce dernier a bien été

dissous au 1^{er} janvier 2021. Dans ce courrier il faudrait également proposer à ces personnes de faire partie de la nouvelle commission C.C.A.S.

Suite pointage Balance Comptable 2020, une erreur s'est glissée dans l'annuité totale d'amortissements 2020. Monsieur le Maire informe avoir autorisé un virement de crédit un montant total de 1955.64 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) pour imputation sur chapitre 040 (amortissements), article 6811.

Monsieur le Maire rappelle le point noté ci-dessus à l'ordre du jour:

Une erreur s'est glissée dans l'annuité totale d'amortissements 2020. Théoriquement, l'annuité totale d'amortissements 2020 devait être de 8 606,00 €. Or il a été noté sur le BP 2020 un total de 6 650.36 €.

Mais pour mandater ces compléments, il faut prévoir des crédits supplémentaires par virements de crédits, en utilisant le disponible sur le chapitre 022 dépenses imprévues (à disposition : 10 000 €) :

soit : dépenses article 6811 chapitre 040 amortissements : + 1 955,64 €
dépenses chapitre 022 dépenses imprévues : - 1 955,64 €

recettes article 28041582 chapitre 042 : + 1 645,27 €

recettes article 280422 chapitre 042 : 310,37 €

Cette décision de virements de crédits de 1 955,64 € ne nécessite pas de délibération, puisqu'on utilise partiellement les dépenses imprévues déjà prévues au BP pour 10 000,00 €. Mais elle doit faire jouer également le chapitre 042 en recettes, contrepartie obligatoire du chapitre 040 en fonctionnement, même si finalement on crée une recette supplémentaire de 1 955,64 €

Monsieur le Maire précise donc avoir autorisé ce virement de crédits d'un montant de 1955.64 €, qui est, en fait « un jeu » au niveau des écritures d'ordre.

Le montant de la subvention accordée par la mairie à l'association Bois-Ennebourg ICS 17 (délib N°26/2020) a été revu à la hausse compte tenu de recherches plus poussées sur les marnières (délib N°25/2020).

Monsieur le Maire Laurent SOLER précise que le Conseil Municipal avait décidé, suite délibérations N° 25 et 26/2020, d'accorder à l'association Bois-Ennebourg ICS 17 une subvention d'un montant calculé de 40 % de la facture H.T. avec un plafond de 3000 € T.T.C. ; ce, pour lever une suspicion de marnière située Indice 17, Chemin du Puits à Bois d'Ennebourg.

Il avait donc été décidé en date du 14/09/2020 d'accorder à l'association Bois- Ennebourg ICS17, une subvention d'un montant de 2 877€. (Montant calculé sur devis initial)

Suite aux travaux effectués le 13 janvier 2021, des moyens supplémentaires ont dû être mis en œuvre pour pousser les recherches.

Les factures au nom de l'association ICS 17 émanant de la société Explor-e : s'élèvent donc :
à :

- 1 500 € H.T. (Fact 21-020 du 15/01/2021)
- + 2158.20 € H.T. (Fact F21-014 du 07/01/2021)
- + 5 534.80 € H.T. (Fact F21-021 du 15/01/2021)
- Total des 3 factures : 9193 € H.T. ; 40% de 9193 € = 3 677.20 € H.T.

Le 7 juillet 2020, un devis a été établi par la société Explor-e qui s'élevait à 7194 € H.T.

La participation de la commune devait être de 40% de 7 194 € H.T.

La participation de la commune pour L'association Bois-Ennebourg ICS 17, devait s'élever à 2 877€.

Le montant total des factures actuelles, après travaux supplémentaires s'élevant à 9 193 € H.T.

Et suite délibération N°25-2020, Monsieur le Maire autorise le versement de 3000 €, soit le plafond décidé lors de cette délibération.

L'association Bois-Ennebourg ICS-17, percevra donc une participation d'un montant de 3000 € T.T.C qui sera versée sur le compte de l'association, courant février 2021 et inscrite au chapitre 65, article 65744 du budget primitif 2021.

Suite aux recherches, il s'avère qu'une cavité souterraine a été découverte, chemin du Puits. Monsieur le Maire précise vouloir prendre un rendez-vous avec Monsieur QUINIOU (Chargé de mission à la préfecture de Rouen, Référent mouvements de terrain, Service prévention, éducation aux risques et gestion de crise) pour obtenir des conseils. Une des galeries passant sous une voie communale, la mairie se doit donc de faire les travaux adéquats afin de sécuriser le périmètre. Il faut voir avec Monsieur QUINIOU afin de chiffrer les travaux et voir ce que l'on peut obtenir comme aides de l'Etat ou du département.

Monsieur le Conseiller Municipal, Gaëtan TREGUIER et également avocat de profession, précise que des aides du département sont allouées aux administrés et aux communes pour étude et rebouchage des cavités souterraines => 40% pour les études et 70 % pour le rebouchage. Il faut se renseigner auprès d'organismes agréés comme le BRGM (Bureau de Recherche Géologique Minière) ou auprès du bureau d'études ALISE.

Monsieur le Maire espère avoir des réponses rapides afin de le prévoir au budget primitif 2021.

Courrier reçu de Villages en Fête pour demande de subvention pour 2021

Monsieur le Maire Laurent SOLER précise avoir reçu comme chaque année, une demande de subvention émanant de l'association Villages en Fête.

Monsieur le Maire propose que la subvention pour l'association Villages en Fête soit la même que l'année précédente soit 900 € et 300€ en projet si besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour que la somme de 900 € (article 65746 du budget primitif) soit versée à l'association Villages en Fête et pour prévoir 300€
« Subvention association Villages en fête Projet BP 2021 à l'article 657461.

Prévoir de verser la subvention agriculteurs à GAEC des 2 AILES ayant suppléé l'arrêt maladie de Xavier RENARD afin de déneiger les rues de la commune.

Madame Sophie LAMME étant Adjointe au Maire mais également exploitante de la GAEC des 2 Ailes est sortie de la salle.

Monsieur le Maire Laurent SOLER précise que suite à l'arrêt maladie de Xavier RENARD Adjoint Technique de la commune, ce sont les exploitants agricoles de la GAEC des 2 Ailes qui ont œuvré pour déneiger les rues de la commune.

A cet effet, Monsieur le Maire Laurent SOLER propose de verser à GAEC des 2 Ailes, la somme de 400 € (article 65748). Cette somme est prévue depuis plusieurs années dans le budget primitif mais n'est allouée qu'en cas de nécessité.

Compte tenu des circonstances et du travail accompli pendant cette période, Monsieur le Maire propose de verser 400 € à GAEC des 2 Ailes et que ce soit noté au BP 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette proposition.

Prévoir au budget 2021=> achat compresseur + servante atelier complète

Avant le vote du Budget Primitif 2021, Monsieur le Maire précise qu'il serait judicieux que les commissions (travaux, cimetièrre, animation et vie locale...) se réunissent afin de faire le point sur les projets 2021, faire faire des devis afin d'intégrer ces derniers au budget.

A prévoir sur 2021 : l'achat d'une servante à outils complète, l'achat d'un compresseur pour le tracteur, un robinet extérieur au niveau de l'atelier municipal pour le nettoyage des véhicules, et songer à changer le véhicule communal.

Présentation de l'application City Pocket

Monsieur l'Adjoint au Maire, Cédric HOUSSIER présente l'application City Pocket.

Les administrés peuvent télécharger l'application My City Pocket sur Google ou l'App Store et aller sur Bois-d'Ennebourg (76). Attention bien mettre le trait d'union entre Bois et d'Ennebourg pour retrouver les informations concernant la commune.

A chaque nouvelle information municipale ou alerte notée sur le panneau d'affichage électronique installé en face de l'entrée principale de la mairie, les administrés reçoivent une notification sur leur smartphone ou I Phone.

Discussion sur l'installation par la société ORANGE, d'une station de radiotéléphonie sur la commune de Bois d'Ennebourg

Comme précisé en début de Conseil et suite aux nombreuses polémiques, concernant l'installation par la société ORANGE d'une antenne de radiotéléphonie, sur la commune de

Bois d'Ennebourg Monsieur le Maire Laurent SOLER ainsi que l'ensemble du Conseil souhaitaient revenir là-dessus et préciser certains points importants.

Monsieur l'Adjoint au Maire Daniel MERAY tient tout de même à préciser que c'est un sujet récurrent et qui a été abordé à plusieurs reprises lors des derniers conseils et ce, avant les élections de mars 2020.

Suite à la manifestation de certains administrés de Bois d'Ennebourg, en date du 6 février dernier et des reproches qui ont été faits envers le Maire et l'équipe municipale, ces derniers ont décidé d'établir un flyer dont le contenu serait le suivant :

« INFORMATION IMPORTANTE

Bonjour à tous,

L'entreprise de téléphonie mobile Orange a jeté son dévolu sur notre commune pour y installer une antenne relais.

Afin que tout le monde dispose d'une information transparente, voici un rappel des faits :

- 14 février 2020 – Réception en mairie, d'un dossier d'information de la société Orange concernant un projet d'implantation d'antenne de téléphonie mobile sur la Commune de Bois d'Ennebourg au lieu-dit « Terres du Bois d'Ennebourg »
- 15 avril 2020 – Mail de la société Orange demandant la transmission du formulaire de déclaration préalable de travaux par courrier électronique.
- 16 avril 2020 - Réponse de la mairie indiquant et expliquant l'opposition du conseil municipal au lieu d'implantation. En outre, le courrier invite la société Orange à envisager une mutualisation d'implantation avec d'autres opérateurs.
- Seule réponse qui nous a été apportée est le dépôt le 02/06/2020 complété le 01/07/2020 d'une Déclaration Préalable pour une antenne située sur un terrain privé entre le hameau de Trouville et celui de Coqueréaumont.
- Nous avons pu trouver sur ce dossier une faille sur l'alimentation électrique qui nous a permis de refuser cette demande ainsi qu'un recours gracieux envoyé le 14/09/2020 par l'entreprise Orange. Recours refusé le 02/11/2020.
- Le 28/12/2020 une nouvelle déclaration Préalable, pour le même lieu, a été déposée. Le dossier étant conforme nous n'avons pas pu nous positionner contre, l'entreprise ayant trouvé la possibilité de passer le câble d'alimentation jusqu'à l'antenne. Retour de non-opposition le 26/01/2021.

Pour information, la commune ne peut pas s'opposer au projet sur le plan sanitaire. En effet, l'existence d'une police spéciale des communications électroniques confiée à l'État exclut toute intervention du Maire pour réglementer les antennes relais. Le Maire n'interviendra qu'au stade de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et son contrôle portera uniquement sur le respect des règles d'urbanisme.

En outre, le maire ne peut refuser la déclaration préalable de travaux qu'en s'appuyant sur une non-conformité réglementaire du dossier. Un refus injustifié pourrait être annulé par le tribunal administratif, entraînant des frais pour la collectivité. »

Avant de rebondir sur le flyer, et après discussion avec certains administrés s'opposant au projet Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception à la société ORANGE, copie : Mme Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Mme Annie VIDAL, Députée et M. Marc MAOUCHE, Délégué Régional ORANGE, dont le contenu serait le suivant :

« Objet : Déclaration Préalable de Travaux (DP 076.106.20B 0011) »

Monsieur,

Je viens vers vous dans le cadre de la déclaration préalable n° DP07610620B0011 qui fait actuellement débat sur notre Commune de Bois d'Ennebourg. Ce débat s'est initié suite à un mouvement spontané de plusieurs administrés et la diffusion sur le territoire de notre Commune d'une communication relative à l'implantation de votre ouvrage.

En premier lieu, je tiens à porter à votre connaissance que la présente est élaborée en concertation avec les habitants de la Commune qui se sont présentés auprès des services de la Commune comme étant les plus impactés et sensibilisés au sujet.

Il ressort en effet de l'instruction de votre dossier et de votre dernière déclaration, citée ci-dessus, qu'elle est apparue conforme par les Services de l'Urbanisme situés à Buchy. Cette instruction conforme constatant en domaine privé la complétude de votre dossier m'a amené à ne pouvoir me prononcer contre ce projet en dépit de l'opposition de notre Conseil Municipal. J'ai donc été amené à vous accorder un arrêté de non-opposition du point de vue de l'urbanisme.

En date du 21 Avril 2020, j'ai adressé à vos services un courriel, que vous trouverez en copie pour mémoire, vous précisant encore la position du conseil municipal au sujet de ce projet. À cet égard d'ailleurs, au niveau de l'instruction de vos dossiers, il serait bon et pédagogique (comme le font les constructeurs, maîtres d'œuvre, promoteurs et maîtres d'ouvrages particuliers...) d'inscrire vos coordonnées afin de pouvoir vous contacter pour pouvoir échanger sur votre dossier de façon constructive et approfondie.

La résultante de la mobilisation de nos administrés est la suivante :

- Les habitants de la commune s'opposent à l'installation de cette antenne à cet endroit et souhaiteraient pouvoir avoir avec vous une discussion saine afin de trouver une solution de compromis acceptable par tous.
- Il y a des endroits sur la Commune plus éloignés des habitations, des exploitations agricoles ou de notre école, qui pourraient correspondre à vos critères et attentes ainsi qu'à ceux des habitants et de la Mairie,

- Nous vivons dans une commune rurale qui ne se trouve pas dans une zone blanche, même si dans certains endroits de la commune, il est difficile d'avoir un réseau continu, nous vous le concédons,
- Les habitants de la commune ont choisi de s'installer à Bois d'Ennebourg pour avoir ce confort de vie, loin des contraintes de la ville ou de la métropole, ce type de dispositif est bien éloigné de ce que nos administrés sont habitués à avoir,
- De plus, comme il était précisé dans le mail du 21 avril 2020, des habitants proches de ce projet sont électro-sensibles dont un enfant touché par une immaturité du système immunitaire médicalement reconnue, élément que les signataires de la convention, dont vous bénéficiez, ignorent puisqu'ils n'habitent pas la Commune.

Dans l'intérêt de tous et d'un apaisement d'une situation qui nous laisse augurer des difficultés ultérieures contentieuses et sociales, je vous invite à répondre favorablement à l'invitation qui vous est faite d'un rendez-vous pour trouver ensemble un emplacement plus propice à la préservation de la santé de nos habitants, de l'intégration de votre structure et de son éloignement des zones habitées.

Je souhaite que ce rendez-vous puisse se tenir sous quinzaine afin de ne pas obérer les éventuels délais de recours dont il n'a pas été fait silence qu'ils seraient mis à profit par nos administrés.

En effet, lors de la réunion avec les habitants de la commune, il m'a été confirmé que ces derniers ont pris la tâche d'un avocat, et n'hésiteront pas à faire valoir leurs droits, au soutien d'un recours devant les juridictions administratives aussi bien que devant le tribunal judiciaire.

Nous attirons à titre subsidiaire votre attention sur une pratique relevée à l'issue de l'apposition de votre autorisation d'urbanisme pour laquelle, selon nos administrés, une fois le constat d'affichage effectué, un opportun retrait, que nous ne cautionnons pas, aurait été effectué. À défaut d'affichage continu sur le territoire de l'opération projetée, nous attirons votre attention sur le fait que le délai de recours des tiers n'a pas commencé à courir nonobstant la mise en œuvre d'un constat d'huissier.

La présente vous est adressée en LRAR afin de respecter le formalisme d'une telle missive et vous indique qu'elle est circularisée en copie à nos référents habituels qui sont, eux aussi, sensibles à ces sujets de bien vivre au quotidien.

Je vous remercie par avance, par retour de courrier, de me proposer un rendez-vous dans les quinze jours.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments cordiaux. »

Monsieur le Maire

L'équipe municipale valide les deux documents mais souhaite tout de même s'exprimer sur le sujet.

Madame, l'Adjointe au Maire, Sophie LAMME, également exploitante agricole et non propriétaire de ses terres précise tout de même que la plupart des propriétaires des terres de Bois d'Ennebourg n'habitent pas Bois d'Ennebourg. Ce sont des personnes habitant Paris ou la Belgique et pourraient très bien accepter la proposition de la société ORANGE sans savoir si cela va ou non dénaturer le paysage.

Manifestement le propriétaire, qui a été sollicité à l'heure actuelle se serait ou devait se désister selon les dires de certains administrés mais si un autre propriétaire belge ou parisien est appelé, la Mairie peut très bien être impuissante face à cette situation. Madame Sophie LAMME tenait à le préciser.

Monsieur le Maire précise également avoir demandé d'arrêter de harceler le propriétaire actuel. Ce sont des méthodes plus que répréhensibles.

Madame la Conseillère Municipale Carole MARQUES a émis l'idée de glisser avec le flyer les grandes lignes de la loi ELAN=> à étudier.

Monsieur le Conseiller Municipal Gaëtan TREGUIER, également avocat de profession a souhaité intervenir concernant les propos recueillis lors de la manifestation de certains administrés samedi 6 février dernier.

Monsieur Gaëtan TREGUIER demande que certains arrêtent de dire n'importe quoi. Il s'indigne lorsqu'il entend que le Maire peut :

- Faire cesser le projet pour des raisons sanitaires => ce qui est totalement faux, sur le plan juridique ce n'est pas un motif recevable.

Monsieur Gaëtan TREGUIER rappelle que la commune n'a aucune autorité sur le domaine privé.

- Que les habitants n'ont jamais été informés de ces demandes => encore une fois c'est faux dans la mesure où tout réceptionné de demande de Déclaration Préalable de Travaux ou de Permis de Construire est affiché en Mairie. Les arrêtés d'opposition ou de non opposition le sont également. Depuis l'acquisition de tableaux d'affichage, ces demandes sont même affichées à l'extérieur de la Mairie, à la vue de tous. Les discussions, à ce sujet depuis plus d'un an apparaissent dans les comptes rendus de Conseil de façon très détaillée. Ces comptes rendus sont à disposition sur le site internet de la Mairie et à la Mairie elle-même.

- Le Maire de la commune peut s'attaquer lui-même => c'est encore une fois juridiquement impossible et selon Monsieur Gaëtan TREGUIER, ces propos sont choquants.

- Le Maire aurait dû refuser de signer l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable. Monsieur le Conseiller Municipal Gaëtan TREGUIER ainsi que Monsieur le Maire Laurent SOLER rappellent juste que tout dossier d'urbanisme est adressé pour étude au Service Application du Droit des Sols, Pôle Buchy, qui fait partie de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. Les personnes qui étudient les dossiers d'urbanisme sont des professionnels qui connaissent parfaitement les lois en matière d'urbanisme. L'arrêté

d'opposition à la première Déclaration Préalable demandée par la société Orange était justifié et recevable.

Monsieur Gaëtan TREGUIER a ajouté que « les conditions du retrait et de l'abrogation de la Déclaration Préalable de Travaux n'étaient pas réunies de sorte que l'autorité municipale ne pouvait en aucune manière retirer l'acte accordé au bénéfice d'Orange sauf à encourir une saisine du T.A. (Tribunal Administratif) de Rouen ».

La société Orange ayant redéposé un dossier, qui lui, était en conformité avec les règles d'urbanisme=> refuser voulait dire s'exposer automatiquement à une requête auprès du Tribunal Administratif et engendrer des frais inutiles pour la Commune.

De plus en acceptant le projet, il est stipulé dans l'arrêté de non opposition à la Déclaration Préalable de Travaux que la Commune oblige la société Orange à régler les frais de raccordements.

Madame l'Adjointe au Maire Sophie LAMME trouve cela inquiétant d'entendre que l'Equipe Municipale ne fait rien pour la Commune, en particulier sur ce dossier, sachant que le Maire et son Equipe ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que ce projet n'aboutisse pas. Seulement il y a des limites juridiques.

Monsieur le Maire propose de clore le débat et d'adresser le courrier ci-avant à la société Orange et le flyer d'informations aux habitants. L'Equipe Municipale donne son accord. Monsieur l'Adjoint au Maire Cédric HOUSIER et Monsieur le Maire Laurent SOLER tenaient à remercier Monsieur Gaëtan TREGUIER pour son aide sur la rédaction des courriers et sur ses conseils au niveau juridique.

Information des Commissions

Comme évoqué précédemment, Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaiterait que les commissions se réunissent, avant le vote du budget primitif 2021 et que la commission Vie Locale se mette en place pour améliorer le village.

PPRI (Plan de Prévention du Risque inondation)

Dans le cadre de l'étude des ruissellements sur le bassin versant de l'Aubette, Monsieur le Maire précise avoir eu rendez-vous le 8 février dernier, avec Monsieur Erwan ALLARD (Ingénieur d'études Ressources et réseaux) et Alexandre ABIVEN (chargé d'études au Syndicat de Bassin Versant Cailly Aubette Robec) pour faire un point sur les problèmes liés à l'écoulement des eaux pluviales (désordre apparus, ouvrages de régulation présents, perspectives de réalisation d'ouvrage).

Après étude de la nouvelle cartographie et visite de ponts stratégiques, Monsieur le Maire résume la situation.

Le fossé « DOURNEL » qui va jusqu'au Bout de Bas fait son office. De ce fait la question se pose si la zone considérée comme zone inondable ne pourrait pas être supprimée.

Monsieur le Maire précise qu'entre 2010 et 2018 beaucoup de travaux ont été réalisés, notamment au niveau de la rue de la Fondance et rue Croix de Trouville.

Des aménagements ont été réalisés, surtout au niveau du débit qui était très élevé.

Monsieur le Maire précise qu'il faudrait voir à redimensionner le débit du Bois Tison. Seulement d'après Monsieur le Conseiller Municipal Sylvain CORDIER, c'est la Métropole de Rouen qui gère.

Des travaux sont également à prévoir au niveau du carrefour Bois l'Evêque / Bois d'Ennebourg, toujours inondé en cas de pluies.

SIAEPA du Crevon

La réunion initialement prévue le 27 janvier dernier entre le Président du SIAEPA du Crevon avec deux de ses Vice Présidents et les délégués de la commune de Bois d'Ennebourg au SIAEPA du Crevon ainsi qu'avec le Maire de Bois d'Ennebourg et l'Adjoint aux travaux, est reportée au 23/02/2021.

Entente Intercommunale des Collèges

Monsieur l'Adjoint Vie Scolaire, Stéphane BOUCHER, également Président du SIVOM du Bois Tison et délégué à la Commission Entente Intercommunale des collèges précise avoir assisté à la réunion du 26 janvier dernier portant sur le Budget Primitif 2021.

26 enfants de Bois d'Ennebourg vont au collège de Darnétal et la participation pour la commune de Bois d'Ennebourg s'élève à 3500 €.

Monsieur Stéphane BOUCHER précise également que l'entente intercommunale des collèges de Darnétal assure la prise en charge de la part familiale des transports scolaires pour les élèves dont l'un des parents réside dans l'une de ces communes.

Seulement depuis peu les parents doivent régler cette dépense auprès de la Région et peuvent ensuite se faire rembourser auprès de l'entente Intercommunale.

Il suffit de transmettre une facture finalisée et un RIB, en précisant le nom, prénom, adresse et classe de l'enfant à la mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, à l'attention de Madame Maryline LECLERC, soit par courrier au 72 rue de l'église 76160 Roncherolles-sur-le-Vivier, soit par mail secretariatgeneral@mairie-roncherollesvivier.fr.

Monsieur Stéphane BOUCHER précise que 6 familles de Bois d'Ennebourg n'ont pas encore effectué cette démarche. L'information va leur être de nouveau transmise.

Questions diverses

Monsieur le Conseiller Municipal et également Président de la chasse communale de Bois d'Ennebourg, Rémy TOUTAIN demande si l'association peut prendre en charge la réalisation de plantations, notamment sur les terrains de chasse et également au niveau de la mare de la Grenouillette.

Monsieur le Maire précise que cela fait partie de la protection nature et eau et que la commune va s'en charger et qu'il faudrait voir cela ensemble.

Monsieur le Conseiller Municipal Gilles CABOT précise, qu'il faut avant tout, demander l'avis des locataires, concernant les plantations sur leur domaine locatif.

Aucune question supplémentaire n'ayant été posée, la séance est levée à 22 h 10.

Nathalie **BEURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Gilles **CABOT**

Sylvain **CORDIER**

Cédric **HOUSSIER**

Sophie **LAMME**

Carole **MARQUES**

Daniel **MERAY**

Pascal **POULIQUEN**

Bénédicte **RENARD**

Laurent **SOLER**

Rémy **TOUTAIN**

Nicolas **TURPIN**

Gaëtan **TREGUIER**